

(2) prendre les mesures propres à encourager le public à coopérer à la protection et à l'utilisation judicieuse des ressources forestières du Canada et favoriser ou recommander l'adoption de telles mesures; (3) conclure des accords avec les gouvernements provinciaux et toute autre personne au sujet de la forêt; (4) faire faire des relevés forestiers et conseiller au sujet de la protection et de la gestion des terres boisées relevant du gouvernement fédéral; et (5) à la demande d'un ministère ou d'un organisme intéressé, assumer la responsabilité de la protection et de la gestion de toute forêt sur les terres de la Couronne. La loi prévoit l'aménagement d'installations de recherches et de régions d'expérimentation forestière sur les terres fédérales.

Le ministère compte un groupe de conseillers du sous-ministre, dont les principales fonctions consistent à élaborer des mesures et des plans à long terme concernant la recherche forestière, la recherche sur les produits forestiers, l'économie forestière et d'autres domaines comme les relations fédérales-provinciales et la liaison avec les industries forestières et les institutions d'enseignement forestier. La Direction de la coordination des programmes coordonne, sur le plan national, les travaux de recherche forestière et dirige les services nationaux de recherche à Ottawa. Des instituts de recherche et des laboratoires effectuent des travaux fondamentaux dans certains domaines déterminés, appuyant et complétant ainsi les programmes entrepris dans les sept régions administratives du ministère, soit: Terre-Neuve, provinces Maritimes, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan, Alberta, Yukon et Territoires du Nord-Ouest et Colombie-Britannique. Le ministère effectue des inventaires forestiers sur les terres fédérales, par tout le pays, et fournit des conseils et de l'aide en matière d'aménagement forestier aux organismes préposés à la gestion des forêts. Il s'occupe lui-même des travaux de gestion, y compris la disposition du bois dans certaines régions, au nom d'autres ministères. De plus, le ministère collabore avec le Bureau de l'aide extérieure à l'exécution de programmes d'aide technique, comportant des inventaires forestiers à l'étranger. L'activité du Service d'information du ministère comporte la rédaction et la distribution de diverses brochures visant à rendre le public plus conscient de l'importance des ressources forestières du Canada et de la nécessité de les conserver; la distribution de bulletins de recherche et la vulgarisation des travaux scientifiques du ministère dans le monde de l'industrie et dans le grand public; l'envoi de communiqués au sujet des forêts ou du ministère à la presse, à la radio et à la télévision; la préparation d'étalages, de présentations et d'affiches, et l'entretien d'une photothèque ayant trait à des questions forestières.

Il sera question aux paragraphes suivants des travaux de recherches du ministère, ainsi que du programme fédéral-provincial concernant les forêts.

Recherches en sylviculture, en biologie forestière sur les sols forestiers et sur la répression des incendies.—Ces recherches ont pour but: (1) fournir des données de base sur la répartition, la croissance, l'évolution et le comportement caractéristiques des essences forestières qui constituent la gamme variée des types forestiers de tous les milieux canadiens et (2) élaborer de nouvelles méthodes de gestion forestière et de répression des incendies, faire l'essai de ces méthodes et les perfectionner. Le ministère met ce programme en œuvre partout au Canada souvent en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec les services forestiers des provinces, avec d'autres organismes de recherche, avec les universités et avec l'industrie.

Une partie considérable du programme de recherches en sylviculture porte sur l'étude des causes du succès ou de l'échec de la régénération naturelle à la suite de l'emploi de diverses techniques d'abattage et de traitement des semis, ainsi que sur le perfectionnement de régénération des peuplements forestiers après l'abattage ou l'incendie ou du boisement des fermes abandonnées, des landes et des marécages. On compare actuellement diverses méthodes de semis et de plantation, et l'on examine davantage les problèmes afférents à la plantation en cartouche. L'influence de la mécanisation de l'abattage sur la reproduction et sur l'état des rémanents d'exploitation et du sol fait l'objet de recherches. Des études se poursuivent sur les diverses méthodes d'entretien des peuplements, telles que